

ASSEMBLEE PAROISSIALE

(Article 18§3 des statuts diocésains)

Le Conseil Economique de Paroisse rendra compte aux paroissiennes et aux paroissiens des offrandes qu'ils ont faites lors d'une assemblée paroissiale, qui se tiendra en **l'église de Pont d'Ain,**

le samedi 19 septembre 2020 à 16h30.

Durant cette réunion, il vous sera présenté :

- Un compte rendu de toute la gestion du groupement paroissial ;
- Un état de sa participation à la vie du diocèse ;
- Un état du compte des intentions de messe ;
- Un bilan et des perspectives des activités paroissiales.

Cette présentation ne sera pas uniquement ' financière '. Elle nous permettra de prendre conscience de nos responsabilités dans la vie de l'Église et aux exigences de la charité.